



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

bateaux de pêche

Question écrite n° 103693

Texte de la question

M. François Liberti appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la mise en oeuvre du dispositif « bourse d'échange », qui permet à un patron pêcheur dont le chalutier est en mauvais état d'échanger son bateau contre une unité plus récente ou mieux entretenue. Les professionnels de la pêche chalutière soutiennent ce dispositif dans la mesure où il permet de limiter l'hémorragie de la flottille qui joue, notamment dans le département de l'Hérault, un rôle économique et social important. Toutefois, cette mesure se heurte à des problèmes fiscaux puisque les bénéficiaires de cette « bourse d'échange » ne peuvent disposer des mêmes avantages que ceux à qui est accordé le plan de sortie de flotte (PSF), et qui tirent avantage de l'exonération sur les plus-values sur les transactions. En conséquence, il lui demande que les opérations entrant dans le cadre des « bourses d'échange » bénéficient des mêmes avantages fiscaux que celles concernées par le PSF.

Texte de la réponse

L'attention du ministère de l'agriculture et de la pêche a été attirée sur la mise en oeuvre du dispositif « bourse d'échange », qui permet à un patron pêcheur dont le chalutier est en mauvais état d'échanger son bateau contre une unité plus récente ou mieux entretenue. La bourse d'échange est un dispositif de prolongation du délai de clôture du plan de sortie de flotte 2006. Il donne le droit à des candidats qui se sont faits connaître après le 18 mai 2006 d'acheter un navire plus récent, prévu au plan de sortie de flotte, sous réserve de sortir leur propre navire, avec l'aide de l'État. L'échange entre le cédant et l'acquéreur est facilité par la publication de la liste, mais reste de nature privée. L'exonération de plus-value de cession, mise en place par la direction de la législation fiscale du ministère de l'économie et des finances, ne vise pas ce type de transaction.

Données clés

Auteur : [M. François Liberti](#)

Circonscription : Hérault (7^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103693

Rubrique : Aquaculture et pêche professionnelle

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 2006, page 9474

Réponse publiée le : 20 février 2007, page 1763